



Mémoire présenté au  
Comité sénatorial des transports et des communications  
Projet de loi C-48

Le 3 mai 2019

PRODUIT PAR : L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PIPELINES D'ÉNERGIE

L'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE) représente les grandes entreprises de transport du Canada, qui acheminent 97 % de la production quotidienne de gaz naturel et de pétrole brut exploité à terre du pays. Les membres de l'ACPE livrent des produits pétroliers et gaziers avec un dossier de sécurité de 99,999 % depuis plus d'une décennie, un dossier que nous améliorons constamment. Nos membres s'engagent à rendre des comptes au public, à protéger l'environnement, à faire preuve de transparence et à apporter des améliorations opérationnelles continues en appliquant des systèmes de gestion et des pratiques fondés sur des preuves.

L'ACPE et ses membres souscrivent à l'objectif du gouvernement fédéral de protéger la qualité de l'environnement et le bien-être social et économique des Canadiens au moyen d'un système de réglementation efficace, efficient et responsable, mais cela doit aussi comprendre un système de réglementation qui appuie un secteur des ressources naturelles sain. L'avenir énergétique du Canada représente une occasion en or pour le Canada et la santé de l'industrie énergétique canadienne est essentielle pour que les Canadiens puissent tirer pleinement parti de leurs ressources énergétiques. Il est essentiel que les politiques gouvernementales tiennent compte de la nécessité pour notre pays d'être concurrentiel aujourd'hui et à l'avenir, ce qui dépend de la recherche d'un juste équilibre entre les considérations environnementales et économiques tout en assurant l'atteinte des objectifs réglementaires. La *Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers* (projet de loi C-48), comme actuellement rédigée, ne tient pas compte de cet équilibre important, ce qui est particulièrement inquiétant étant donné les sérieux obstacles auxquels l'industrie énergétique canadienne se trouve déjà confrontée.

L'industrie canadienne de l'énergie est actuellement confrontée à des écarts de prix records par rapport aux barils de pétrole américains à la fin de l'année 2018. Nos ressources pétrolières et gazières sont enclavées et, pour cette raison, les investisseurs étrangers et nationaux restent les bras croisés ou transfèrent leur argent dans des pays plus concurrentiels. L'économie canadienne perd des milliards de dollars en revenus. Cette réalité est en partie attribuable aux décisions gouvernementales récentes ou prévues qui ont fortement désavantagé l'industrie canadienne de l'énergie par rapport aux autres pays du monde. S'il est adopté, le projet de loi C-48 est l'une des nombreuses politiques qui aggraveront l'incertitude et mineront la confiance des investisseurs dans le Canada.

Dans sa lettre de mandat, le ministre des Transports a reçu l'ordre de veiller à ce que « le réseau de transport du Canada contribue à la réalisation de notre ambitieux programme de création d'emplois et de croissance économique [...] et permette aux Canadiens et aux entreprises de se livrer plus facilement à des activités à l'échelle internationale ». De plus, le ministre des Ressources naturelles a été chargé par le premier ministre « d'introduire de nouveaux processus équitables afin que les décisions relatives aux projets énergétiques se fondent sur la science, les faits et les preuves et servent l'intérêt du public ». De ces engagements découle le fondement à partir duquel nous nous attendons raisonnablement à ce que le gouvernement légifère sur des questions critiques d'importance nationale, comme l'accès aux marchés. S'il est adopté, le projet de loi C-48 interdira l'expédition de pétrole brut à destination ou en provenance des ports situés sur la côte Nord de la Colombie-Britannique, restreignant ainsi l'accès au marché de l'une des ressources les plus précieuses du Canada. Cette idée est troublante, étant donné que le Canada importe actuellement près de 800 000 barils de pétrole brut étranger par jour dans ses ports de l'Est. L'ACPE croit fermement que vu l'impact majeur de ce projet de loi, le gouvernement doit accorder plus d'importance à l'analyse scientifique et atteindre un consensus plus large.

Cette analyse plus poussée devrait tenir compte du leadership mondial du Canada en matière de sécurité maritime. Par exemple, un rapport de Transports Canada publié en 2014 indiquait qu'entre 1988 et 2011, d'importants travaux du gouvernement ont amélioré la protection de la sécurité maritime. Depuis le milieu des années 1990, le Canada n'a pas connu un seul déversement majeur provenant de pétroliers ou d'autres navires dans les eaux nationales. Il convient également de noter que le déversement le plus important de la côte Ouest a été causé par le naufrage d'un traversier en 2006, une activité qui se poursuivra malgré l'adoption du projet de loi C-48. De plus, comme l'indique le [rapport sur le processus d'examen TERMPOL concernant le projet Enbridge Northern Gateway](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] du gouvernement, les engagements proposés par l'industrie peuvent assurer la sécurité du transport maritime du pétrole brut et des produits pétroliers dans la zone visée par le moratoire. Cela montre que des mesures appropriées peuvent être prises pour garantir que les produits énergétiques sont transportés en toute sécurité et sans danger pour l'environnement.

De plus, le gouvernement a annoncé un financement de 1,5 milliard de dollars pour le Plan national de protection des océans afin de renforcer le leadership du Canada en tant que chef de file mondial en matière de sécurité maritime et a fourni des fonds pour améliorer davantage notre système de sécurité maritime, préserver et restaurer nos écosystèmes marins et renforcer les partenariats autochtones et la participation des collectivités côtières. Les ports de Prince Rupert et de Kitimat (qui seraient touchés par le projet de loi proposé) sont déjà des ports actifs et devraient donc apporter des améliorations supplémentaires à la sécurité maritime grâce à ces engagements.

Les pipelines améliorent considérablement la diversité de l'accès du Canada aux marchés internationaux pour nos ressources naturelles, ainsi que l'accès à la capacité de raffinage aux États-Unis et dans l'Est du Canada. Cela se traduit par des milliards de dollars de revenus gouvernementaux et de revenus d'emploi supplémentaires. Les avantages de la hausse des prix se répercuteront sur l'ensemble de l'économie canadienne sous la forme d'une hausse des redevances et des impôts.

Le Canada est doté d'une abondance de ressources énergétiques qui sont d'une grande importance économique et capables de contribuer positivement aux objectifs stratégiques du gouvernement en matière de création de richesse et d'emplois. Le solide système de réglementation du Canada, l'excellent dossier en matière de sécurité maritime et l'engagement de l'industrie à l'égard de l'amélioration continue font du Canada un chef de file en matière d'exportation d'énergie comparativement aux autres pays. Toutefois, le projet de loi C-48 exercerait une discrimination inappropriée contre certaines des plus précieuses ressources naturelles du Canada. De plus, la législation n'est pas claire sur la façon dont les divers hydrocarbures liquides seront inclus dans la loi. Ce manque de clarté et l'objectif malavisé du projet de loi sont particulièrement préoccupants compte tenu des possibilités mondiales que les ressources énergétiques du Canada représentent pour le pays.

En conclusion, on prend des décisions politiques qui ont déjà nui au climat d'investissement au Canada. Les conséquences de changements stratégiques potentiellement radicaux sur les futurs projets énergétiques ont semé l'incertitude au sein du système de réglementation, ajoutant des risques, des coûts et des retards supplémentaires pour un secteur dont le premier ministre a reconnu publiquement qu'il a contribué à la prospérité du Canada et qui emploie directement plus de 270 000 Canadiens. L'approche adoptée pour l'élaboration des politiques que représente le projet de loi C-48 contribue à cette incertitude et mine la compétitivité du Canada.